

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 50 du 15.12.2017
Piliers du 15.12.2017
au 15.01.2018

Monthey, le 13 décembre 2017

N/réf. ECO/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : M. Johann De Siebenthal, Rte de Pré-Bérard 1, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 4604, folio 33, au lieu-dit « Ilettes », située en zone A1, industrie et artisanat, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Mme et M. Eliane et Philippe Boemi; coordonnées : 2'563'585/1'121'753; dossier déposé le 28 novembre 2017.
Objet : construction d'une terrasse couverte.
- Requérants : Mme et M. Jantra et Stéphane Jost, Ch. du Levant 18, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 3265, folio 10, au lieu-dit « Tovex », située en zone R3, individuelle plaine, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'5622'844/1'122'341; dossier déposé le 29 novembre 2017.
Objet : rénovation et isolation du toit de l'habitation existante.
- Requérants : Mme et M. Lurdes et Pascal Dupraz, représentés par BSA Construction SA, Route du Vergnolet 8e, 1070 Puidoux.
Situation : parcelle No 2172, folio 38, au lieu-dit « Chenalette », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Mme et M. Imane et Frédéric Es-Borrat, promis-vendu aux requérants; coordonnées : 2'562'300/1'121'140; dossier déposé le 1^{er} décembre 2017.
Objet : construction d'une villa individuelle et des aménagements extérieurs y relatifs.
Remarque : les mouvements de terre nécessitent une dérogation de hauteur.
- Requérants : Mme et M. Françoise et Jean-Pierre Delacoste, Rte de Choëx 66, 1871 Choëx.
Situation : parcelle No 5347, folio 36, au lieu-dit « Crochet », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Mme Françoise Delacoste; coordonnées : 2'563'250/1'120'990; dossier déposé le 11 décembre 2017.
Objet : régularisation de la réalisation d'un bassin avec plantation de nénuphars.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 15 janvier 2018 à 18.00 heures